

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°016

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Conférence Intercommunale du Logement: adoption et signature de la convention Intercommunale d'Attribution et de son annexe, la charte territoriale de relogement NPNRU

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 2252-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole des du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis ;

Vu le PLH 2016-2021 adopté le 20 septembre 2016 et notamment sa fiche-action «Définir une politique d'attribution au niveau intercommunal dans le cadre de la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-2892 du 5 octobre 2017 portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de l'Établissement Public territorial Plaine Commune ;

Considérant le rapport du Bureau territorial de Plaine Commune du 17 février 2016 actant le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement ;

Considérant le rapport du Bureau territorial de Plaine Commune du 2 mai 2018 approuvant les orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement ;

Considérant la validation du Document-cadre d'Orientation Stratégiques et de la Convention Intercommunale d'Attributions lors de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 5 Juillet 2019 ;

Considérant l'approbation par le Conseil de territoire de Plaine Commune du 1er octobre 2019 du Document-cadre d'Orientation Stratégiques et de la Convention

Intercommunale d'Attributions ;

Considérant la réunion des Maires adjoints au logement du 16 octobre qui a permis de partager l'ensemble des documents cadres qui devront être signés par les réservataires ;

Considérant l'approbation par le Bureau territorial de Plaine Commune du 6 novembre 2019 de la Charte territoriale de relogement des projets de renouvellement urbain ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attributions adoptée lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 5 juillet 2019 et approuvée par le Conseil de territoire de Plaine Commune, ainsi que son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué, à signer la Convention Intercommunale d'Attributions de Plaine Commune et son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement des projets de renouvellement urbain.

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc118831-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCOLET

